



Extrait du Code de la Démocratie Locale et la Décentralisation

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre suffisant elle pourra après une nouvelle et dernière convocation délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

Conformément à l'art. L1122-13 du C.D.L.D

Nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la salle des mariages de l'Hôtel de ville d'Erquelinnes.

19 décembre 2019 à 20h00

Fait à Erquelinnes, le 10 décembre 2019.

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

Ch. Defoy

D. Lavaux

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Régie communale autonome - plan d'entreprise 2020-2024 - Décision
2. Régie Communale Autonome – Plan d'entreprise/Coût vérité – Modification – Décision.
3. Résiliation du bail emphytéotique conclu avec la Régie communale autonome portant sur la salle Excelsior sise 137, rue Albert 1er - Décision
4. Aliénation du bâtiment sis rue Albert 1er, 137 - accord de principe - Décision.
5. Finances - Budget 2020 - Article 96 - Approbation
6. Finances - Budget 2020 - Service ordinaire et extraordinaire - Approbation
7. Accueil extrascolaire - Fixation des prix des stages 2020 - Décision
8. Délibération générale pour l'application du Code de recouvrement des créances fiscales et non fiscales - Loi du 13.04.2019 (M.B 30.04.2019) - Décision
9. Bibliothèque - ROI - Adaptation de l'amende de retard - Décision
10. Indication des questions posées par les conseillers communaux conformément aux articles 76 et suivants du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal d'Erquelinnes ainsi que la teneur de la réponse du Collège au cours du Conseil communal.